

Pour assurer une « formation pratique » à tous les futurs travailleurs sociaux en 2020

A période exceptionnelle – mesures exceptionnelles

**Dans un intérêt partagé, nous appelons les parties-prenantes à se mobiliser
pour trouver ensemble des solutions exceptionnelles**

- Acteurs chargés de proposer des terrains de stages réglementés : **employeurs publics et privés ESMS**
- **Collectifs d'étudiants et stagiaires**
- Acteurs chargés de la réglementation des diplômes : **les ministères concernés**
- Acteurs chargés des agréments et des accréditations : **les conseils régionaux, les universités**
- Acteurs chargés des politiques emploi formation des secteurs social et médico-social : **les branches professionnelles**
- Acteurs pouvant proposer des expériences de terrain sous d'autres formes et dans d'autres domaines : **employeurs publics et privés de l'hébergement, de l'animation, de la santé, du culturel, ainsi que leurs fédérations, syndicats, têtes de réseau**
- Acteurs chargés du financement des formations : **conseils régionaux, branches professionnelles, OPCOS, transition pro, pôle emploi**
- Acteurs chargés de permettre le financement de la gratification ou d'un salaire : **ARS, CNSA, fonctions publiques d'Etat hospitalières et territoriales**
- Acteurs chargés des certifications qualité des OF : **France compétences, OPCO**

L'UNAFORIS

113 établissements adhérents

45 000 étudiants et stagiaires en formation initiale

50 000 apprentis et stagiaires en formation continue

Un problème à prendre à bras le corps ensemble, tout de suite

Les travailleurs sociaux qui arriveront sur le marché de l'emploi à partir du deuxième semestre 2020 auront été formés dans une diversité de moyens pédagogiques et de terrain qu'aucun autre travailleur social n'aura connu dans sa formation initiale.

Les établissements de formation au travail social (EFTS), ont cherché à faire de cette diversité de moyens d'apprentissage, imposée par la pandémie de COVID 19, une chance et une force pour les étudiants et stagiaires ; apprentissages notamment, en termes d'adaptabilité, d'aisance avec les outils numériques, d'autonomie dans le travail personnel du fait de la pédagogie obligée à distance, de flexibilité quotidienne dans la programmation et la réalisation de travaux, de prise en main de son « pouvoir d'agir » en temps de crise, tant pour soi-même que pour son entourage, de volontariat dans l'expérience d'accompagnement de publics vulnérables très diversifiés, dans des pratiques d'accompagnement humain très exigeantes et pragmatiques, dans des tâches parfois ingrates et humainement difficiles à vivre.

Cette richesse d'apprentissage de compétences, les EFTS s'attachent à la valoriser et rendre lisible

dans les nouvelles pratiques exceptionnelles de l'évaluation de fin de parcours pour les étudiants et stagiaires à diplômer en 2020, pour en faire un gage d'employabilité performante.

Cette première phase, liée aux mesures déjà prise à cause des effets de pandémie depuis mars dernier, **ne doit pas cacher les difficultés à venir pour continuer de proposer des parcours complets** et cohérents aux étudiants et stagiaires en début et en cours de formation fin 2020, amenés à arriver à la diplômation et sur le marché de l'emploi en 2021, 2022 et 2023.

Les EFTS assument - dans une éthique de responsabilité pleine et entière - de créer et d'assurer un processus pédagogique individualisé associant présentiel et distanciel - en fonction de la conjoncture, des contraintes et des moyens disponibles - pour garantir aux étudiants un parcours d'acquisition de connaissances et de compétences complet. **Ils ont besoin pour cela, des structures d'accueil d'étudiants et stagiaires, de trouver assez de terrains de stage, alors que la pénurie est déjà réelle depuis la mise en place de la gratification des stages en 2015, mettant dorénavant en péril durable les parcours des étudiants, à partir de septembre 2020.**

Tous les clignotants d'empêchement sont au rouge, après confinement

- **Besoin immédiat de personnel dans les structures d'accueil**, mais dans des postes et des fonctions **qui ne correspondent pas forcément à la description des attendus des référentiels concernant les stages**, qui ne peuvent proposer un encadrement conforme à la réglementation, mais qui restent des lieux d'apprentissage, parfois hors des dates et durées imposées par les parcours habituels de formation.
- **Difficultés à assurer un encadrement de stage dans les structures d'accueil**, impactées par le

COVID 19 selon les impératifs des textes.

- **Manque de possibilité d'une reconnaissance exceptionnelle des expériences récentes, hors stages réglementés**, obtenues grâce au volontariat, bénévolat, contrats à durée déterminées, jobs étudiants, qui peuvent constituer des expériences professionnelles pourvoyeuses de compétences essentielles, compétences coïncidant pour certaines à celles attendues dans les référentiels des diplômes.

- **Précarisation massive des étudiants en formation du fait de l'arrêt des stages. Perte de la gratification, glissement vers des CDD pour vivre, ce qui les éloigne de leur parcours de formation.**
- **Impossibilité de réaliser les stages prévus à l'étranger.**

L'ensemble de ces empêchements devient, du fait de la conjoncture, un risque de blocage général de la capacité des établissements de formation à assurer la bonne conduite des parcours de professionnalisation dont ils ont la responsabilité et qui ne peuvent se conduire qu'avec la coopération du champ professionnel.

Déjà, certains conseils régionaux remettent en cause leurs financements si les stages ne sont pas

assurés ; certains employeurs, souvent terrains d'apprentissage depuis des années, préviennent de leur désengagement inéluctable dans l'accueil de stagiaires sine die, si les conditions restent aussi restrictives. Les conseils d'administration des EFTS, qui comprennent des membres employeurs, ne trouvent d'autres solutions que de contourner la réglementation existante.

Des solutions existent - certaines sont déjà appliquées ailleurs – Elles peuvent être opérationnelles rapidement et exceptionnellement, dans le cadre de conventions de stages ad-hoc, jusqu'à décembre 2020.

Elles devraient être évaluées avant de gérer la suite des parcours de formation en 2021.

Oui, des solutions existent, à combiner entre elles – premières propositions

Desserer immédiatement la réglementation pour permettre aux structures d'accueil de proposer des stages avec des formes exceptionnelles d'encadrement et d'apprentissage, garantissant la sécurité sanitaire des personnes : encadrement à distance, tâches à confier permettant les acquisitions dans des fonctions diversifiées, parfois exerçables à distance, apprentissages en situation de travail, connaissance de publics inhabituels, dates hors programmation agréée.

Ce desserrement doit allier également la diversité des statuts (gratification, CDD, apprentissage), qui permettent de réduire les phénomènes de précarité observés, mais avec l'engagement d'un encadrement de qualité garantissant la mise en œuvre des processus de professionnalisation attendus.

Cela peut répondre à des demandes récurrentes d'employeurs qui proposent des expériences terrain, qui ne correspondent pas exactement aux référentiels et souhaitent la construction de parcours de formation pratiques personnalisés.

Les EFTS pourront proposer de co-élaborer avec les employeurs et les personnes en formation, des

formules nouvelles, créatives de solutions. Cela permettra de proposer une palette de terrains aux apprenants ne les laissant pas seuls, ainsi que leurs formateurs, à chercher des solutions devenues introuvables.

Les étudiants et stagiaires pourront aussi retrouver une faculté à faire des propositions.

Reconnaître des expériences acquises par les personnes en formation depuis moins de 2 ans pouvant être reconnues comme équivalentes à des périodes de stage qui n'auront pu s'effectuer, du fait de la conjoncture.

Renforcer l'accompagnement de la professionnalisation dans la part de cursus animée directement par les EFTS, dans des formes pédagogiques présentielles et distancielles

Cela est possible, sous réserve de moyens pour le mettre en place, un développement des compétences des formateurs en ce sens peut être activé très rapidement.

La poursuite du suivi individualisé et à distance des personnes en stage par les formateurs continuera bien sûr, autant que la conjoncture l'exigera.

Les fondamentaux à préserver collectivement concernant la « formation pratique » des futurs travailleurs sociaux

Les formations diplômantes du travail social sont des formations professionnelles comprenant une expérience de terrain fondamentale dans l'acquisition des « gestes professionnels » spécifiques des métiers du lien social. Il est primordial de préserver cet équilibre dans les apprentissages.

« Les gestes professionnels » sont liés à une conception du lien social, du respect humain, d'une éthique solide, de postures à tenir, de connaissances et de techniques d'intervention, qui ne peuvent être transmis que par une confrontation directe avec les publics concernés et les professionnels en exercice.